

# LE MEMORIAL,

O U

## RÉCUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Octidi 8 Fructidor, an Ve.

Vendredi, 25 août 1797.

(N<sup>o</sup>. 98.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;  
Vini temperatam di quoque provehant  
In majus :

### ITALIE.

*Des frontières d'Italie, le 7 août (20 thermidor.)* L'ordre et la tranquillité sont parfaitement rétablis dans le Piémont ; par-tout les insurgés ont dû céder aux troupes de ligne, secondées par les bons citoyens qui avoient pris les armes, avec l'autorisation du gouvernement. La *Gazette de Turin*, du 2, qui annonce officiellement cette nouvelle, contient en outre l'énoncé de diverses mesures et dispositions du roi ; la plus remarquable est un édit du 29 juillet, qui supprime tous les droits féodaux et convertit les fiefs en alevs, sans cependant rien innover quant aux titres, dont les possesseurs de ces droits ont joui jusqu'ici. Sa majesté défend, pour l'avenir, toute institution de droit de primogéniture, tout fidéi-commis, et restreint ceux qui existent, à deux degrés, en comptant le possesseur actuel.

On a arrêté et enfermé, en Toscane, beaucoup de personnes soupçonnées de tramer des complots contre le gouvernement et la religion. Les mêmes arrestations et emprisonnements ont eu lieu à Lucques pour de pareilles raisons.

On apprend de Venise que la dépense de chaque jour, pour les troupes françaises et cispadanes, la milice vénitienne, la municipalité, etc. etc., s'élève à quatorze mille ducats d'argent. Il est étonnant que le gouvernement puisse subvenir à des frais aussi considérables, sur-tout après la perte des pays de Terre-Ferme.

Des lettres de Gènes, du 5, nous mandent que, le 31 juillet, le peuple se porta en foule au palais du ministre français Faypoult, et se plaignit de quelques citoyens placés à la tête de la force armée, exigeant qu'il demandât leur démission. Le ministre ne s'étant point prêté à cette pétition séditieuse, qu'il désapprouva hautement, cette fraction du peuple souverain prit alors le parti de s'adresser au gouvernement.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 18 août (premier fructidor).* Le gouvernement a reçu, avec les dernières dépêches de Lille, une copie officielle du traité conclu entre le Portugal et la France. Par les articles de ce traité, « la république française jouira des mêmes avantages que la Grande-Bretagne, » par rapport au commerce ; quelque partie du territoire portugais, dans l'Amérique méridionale, sera cédée à la France ; le Portugal s'engage strictement à être neutre » durant la guerre ; les vaisseaux français entreront libre-

» ment dans ses ports, comme ceux de la Grande-Bretagne ; » à l'avenir, nous ne pourrons avoir que six vaisseaux de » guerre dans le Tage, et trois dans les autres ports du » Portugal ; aucune prise, sur quelque nation qu'elle soit » faite, ne pourra entrer dans les ports du même royaume. » Quoique ce traité soit désavantageux pour nous, on peut être assuré qu'il n'est point de nature à provoquer des hostilités : quelques personnes le considèrent même comme très-propre à accélérer les négociations entamées à Lille, en ce qu'il laisse notre cabinet entièrement libre de n'envisager que ses propres intérêts dans la conclusion de la paix.

Quatre insurgés de l'équipage du *Montmouth* ont été exécutés lundi dernier, à bord de ce vaisseau, dans la rade du Nore.

Le calme est rétabli en Irlande, du moins en apparence ; ce qui est dû à la force militaire, qui s'élève à 98 mille hommes, en y comprenant les troupes de ligne, la milice et les corps des volontaires.

Notre cabinet a reçu des dépêches du lieutenant-général Simcoe, commandant les troupes de S. M. dans l'île de Saint-Domingue, lequel donne avis que les Français, nous ayant attaqué à la Grande-Anse, ont été repoussés. Une autre nouvelle plus intéressante, contenue dans les mêmes dépêches, est que nos troupes ont repris le poste de Mirabalais, avec l'artillerie et les munitions qui se trouvoient dans le fort.

### FRANCE.

*Paris, le 7 fructidor.*

Il y a d'assez grands journaux pleins de très-petites histoires que nous nous garderons de rapporter en détail, 1<sup>o</sup>. à cause de leur longueur ; 2<sup>o</sup>. à cause de l'incertitude et de la diversité des récits. Un des moins douteux est le stratagème de quelques terroristes qui vinrent raconter au Palais-Royal que les grenadiers assassinoient les jeunes gens et les collets noirs aux Champs-Élysées. Cette calomnie, aussitôt démentie que répandue, attira à ses auteurs une grêle de coups de canne.

Hier, il y eut une autre rixe. Deux militaires, poursuivis par une foule de citoyens, furent obligés de se réfugier au corps-de-garde, et n'y auroient pas été en sûreté s'il n'étoit survenu des renforts. La cavalerie arriva au grand galop et causa une extrême épouvante. Tout finit par emmener les deux militaires.

Pendant ce tems-là, deux soldats refusoient de payer la dépense qu'ils avoient faite à un café de la rue des Petits-Champs. Un officier acquitta leur dette, mais il ne put les engager à retourner à leur caserne. Ils avoient une affaire à vider avec le public qui s'étoit avisé de leur témoigner son improbation. Mais des conciliateurs apaisèrent l'affaire. Ces conciliateurs étoient de robustes maçons qui engagèrent doucement les deux matamores, à grands coups de poings, à sortir du café, les jettèrent dans le ruisseau, etc. Nous ne rapportons ces oui-dire que comme des oui-dire, quoi- qu'ils soient imprimés.

O! Rédacteur! Rédacteur! tu n'es plus officiel; ce n'est donc plus par devoir, que tu mens, comme un portier, par devoir, dit que son maître est sorti quand il est au logis. Qui t'oblige, dis-moi, à supposer que les militaires qui ont attaqué les collets noirs, avoient été provoqués de toutes les manières et dans les rues par des gestes insultans et dans les journaux par des récits pleins de faussetés et d'outrages. C'est par trop mentir.

Mais, dis-moi, qu'entends-tu par des journaux vendus au royalisme. Tu sais la valeur de ce mot: qui dit vendu, dit acheté, et tu l'étois au moins quand tu étois officiel. Or quel journal est acheté par le royalisme? Je te propose la question, et te somme d'y répondre. Prends garde d'accuser à la légère; car le lendemain tu seras appelé en justice.

Voilà Malo arrêté. Malo est sujet à dire du mal du directoire. Mais de quoi diable s'est-il avisé cette fois de l'aller dire au Luxembourg, à Lareveillère, et non pas, comme cet hiver, à son maître des requêtes et à un abbé. Il faut avouer que Malo, cette fois, a donné dans la bosse.

On dit Félix Lepelletier arrêté: plusieurs papiers le publient ainsi: on est encore plus d'accord qu'il l'a mérité.

Il faudra voir un peu ce que c'est que le nouveau journal de Garat, Dainou et Chénier; mais si Garat, qui a séjourné trois mois parmi les trépassés, ne s'est pas corrigé dans l'autre monde, s'il a conservé sa niaiserie, ses admirations, son phrasier perpétuel, et son effroyable débordage de paroles, je ne conserverai pas un mois son *Conservateur*: c'est au moins, à ma connoissance, le quatrième journal qu'il entreprend. Il est comme ces gens malheureux en enfans qui n'en peuvent élever aucun. Voici les noms des trois autres: 1°. *Journal de Paris*, tombé dans ses mains dans le plus affreux marasme; 2°. *Journal Politique et Littéraire*, in-8°, chez Smitz, 1794, a vécu un mois; 3°. *La Clef du Cabinet*: il a perdu sa clef au bout de trois mois.

#### Les affaires arrangées.

Je me promenois dans les environs de Sceaux et du Plessis-Piquet. Nous rencontrâmes une fille assise à sa porte et qui filoit en chantant. Comment va votre mère? lui dit la dame que nous accompagnions. — Bien bonne, madame....: c'est une affaire arrangée. Elle est hydrogique. Nous passâmes, en admirant la résignation et l'arrangement.

Plus loin, nous trouvâmes une assez grande maison ou-

verte. Une famille nombreuse y loge; mais rarement elle est en paix. Où en sont vos disputes, dit la dame? car elle questionne avec autorité, parce qu'elle donne souvent et avec bonté. — Madame, nous *ons* été encor en querelle toute la semaine; mais çà s'est arrangé, Dieu merci. — J'en suis fort aise; mais pourquoi vous être disputés toute la semaine? — Madame, c'est que mon père mange tout; et quand il n'a plus rien, il cherche querelle. Lundi, il alla chercher, je ne sais où, un baril de poudre, qu'il n'aura pas même pu payer; et il menaçoit de faire sauter la maison, si on ne lui obéissoit. — Mais il auroit sauté lui-même. — Eh! oui, Madame; ma mère le lui disoit bien: mais il parloit toujours de mettre le feu au baril, si elle ne lui donnoit de l'argent; et elle ne vouloit pas. Dans son désespoir, il est allé chercher deux ou trois garnemens, dont un a été soldat, et il redoubloit ses menaces; mais ma mère n'a pas eu peur pour cela, ou elle n'en a pas fait semblant. Elle a dit qu'elle appelleroit les voisins; et finalement mon père, pour n'être pas battu lui-même, s'est tenu tranquille, mais en demandant toujours de l'argent, avec un peu moins de rudesse. On lui fait espérer qu'il en aura, et nous sommes en paix. — Voilà donc comme vous vous arrangez, vous autres?... Eh bien! c'est aussi comme cela qu'on s'arrange à Paris; et Dieu veuille que cela dure quelque tems!

B. V.

Citoyens, le public a été trompé le 5 fructidor au jardin Biron, mais il ne sera pas joué: telle est la consolante nouvelle que nous donne, dans un papier public, M. Quatre-mère-Disjonval, qui s'est donné des embarras infinis dans cette affaire. « Il a saisi un des habiles qui avoient figuré, » les bras retroussés, dans l'arène, et qu'on assuroit être » un des entrepreneurs. Il l'a présenté aux citoyens qui » avoient déjà fait fonction de représentans du public » outragé. »

Bref, l'homme aux bras retroussés a été conduit au bureau central, colloqué en lieu sûr, et la recette saisie: elle sera rendue apparemment?... Point du tout. Le public, vous dit-on, ne sera pas joué: la recette ira au profit des individus souffrans; cela s'entend. — Oh! l'on ne souffrira pas que ceux qui arborent l'étendard de la science ne fassent planer que la sottise: très-bien dit, M. Disjonval.

De ces gens il en est beaucoup.

Je vous dis que chacun voudra, pour se mettre à la mode, être un peu destitué. Un commis de Merlin assure, dans la feuille du *Grondeur*, qu'il a eu cet honneur, pas tout-à-fait à propos de botte, mais à propos d'un collet noir appliqué à son habit; ce que le ministre a appelé un costume de catholique-chouan.

#### Message important.

Le directoire exécutif qui garde toujours un peu de rancune au conseil des cinq cents, vient de lui faire un message par lequel il dit:

1°. « Que la commission de surveillance a mal-à-propos » assuré que le pain des prisonniers et le service des hôpi- » taux ne manqueroient point.

2°. Que le ministre de l'intérieur vient de faire un rap- » port alarmant sur la situation des prisons et des hôpitaux. » Rapport duquel il résulte que toutes les parties du service

» sont près de manquer faute de fonds ; que le rapport est  
» appuyé de pièces et d'états qui ne laissent aucun doute.

3°. Que le directoire a fait , sur les fonds qu'il distribue  
» chaque décade , tout ce qu'il a pu en faveur de ces établis-  
» semens, mais qu'il accorderoit en vain de plus fortes sommes,  
» puisqu'il n'y a pas d'argent , etc. etc.

On a bien vite afflicé ce message dans tout Paris. Seroit-ce  
pour alarmer de nouveau les esprits qui ne demandent que le  
calme ? On ne peut croire à de telles intentions.

Le conseil des cinq cents qui comptoit en effet sur le rap-  
port de sa commission , a ressenti la plus vive douleur à la  
lecture de ce message affligeant.

D'abord , un de ses membres a pris la parole pour la justi-  
fication du conseil ; il a rappelé tout ce que le corps légis-  
latif avoit fait pour prévenir cette pénurie , et assurer le  
service public.

Ce discours ne consolait point ; et quoique les représen-  
tans du peuple n'eussent point de reproches à se faire , ils n'en  
étoient pas moins consternés.

Mais tout-à-coup le représentant Duchatel - Berthelin est  
venu les tirer de cette pénible situation.

Ce Duchatel s'est avisé d'éplucher les pièces jointes au  
message , et il y avoit trouvé une pièce consolante que le  
directoire n'avoit pas pris la peine de lire. Cette pièce jointe au  
message par *inadvertance* , faute qui n'a rien d'extraordinaire  
depuis quelque tems , annonce que les moyens de venir au  
secours des hôpitaux et des prisons , ont été concertés entre  
le ministre et le représentant du peuple Doumaire , nommé  
à cet effet par la commission des dépenses ; que , dès-lors ,  
il ne s'agissoit plus du rapport préparé par le ministre , mais  
seulement d'exécuter les mesures arrêtées.

Le conseil des cinq cents a été fort satisfait de la décou-  
verte que Duchatel-Berthelin venoit de faire , et après avoir  
ordonné l'impression de la pièce oubliée par le directoire  
exécutif , à la suite de son rapport , on a levé la séance ,  
non sans se féliciter de ce que le directoire avoit joint à son  
effrayant message l'antidote qui devoit en corriger le doulou-  
reux effet.

Il eût été convenable , qu'en affichant le message dont on  
a tapissé les murs de Paris , on eût imprimé , sur le même  
placard l'observation de Duchatel , et la pièce dont il a fait  
la découverte.

T.

## AUX RÉDACTEURS DU MÉMORIAL.

Toulouse , le 17 août 1797.

Messieurs ,

Dans le florissant état où se trouve la France *libre* , on ne  
peut guères se flatter d'intéresser la curiosité publique par le  
récit de quelques meurtres individuels ; il lui faut des mas-  
sacres : et voilà pourquoi , sans doute , je n'ai vu que trois ou  
quatre fois la ville de Toulouse figurer dans les journaux. Il  
ne seroit pourtant pas inutile , Messieurs , de faire connoître  
à la France , avec quelques détails , la situation d'un pays  
dont les combinaisons les plus atroces ont fait depuis deux  
ans le chef-lieu du jacobinisme. Les détails seroient très-sou-  
vent une interprétation lumineuse de certains messages du  
directoire , ils dévoileroient aux yeux les moins clairvoyans ,  
ses prétentions , ses projets , ses espérances. Les hommes qui  
oublient si facilement le passé , y verroient une représenta-  
tion actuelle du sort qui les attend , si leur lâcheté laisse en-

core triompher les MONSTRES : et peut-être la peur de  
cette image trop réelle seroit-elle plus salutaire que les meil-  
leurs raisonnemens.

Je n'y prends trop tard , Messieurs , pour pouvoir vous  
exposer , avec quelque brièveté , les événemens qui ont sou-  
levé l'écume de notre population , investi du pouvoir les  
hommes les plus vils , transformé le lieu des séances de nos  
autorités constituées , en cavernes homicides , et nos tribu-  
naux en tabagies dégoûtantes où des bandes d'assassins at-  
tendent le témoin honnête , pour jurer contre lui et l'assommer.  
J'aurois trop , infiniment trop à dire. Je me borne à vous  
rendre compte de quelques faits récents.

Vous aviez prédit que les MONSTRES célébreroient par  
des meurtres la fête du dix août. Votre prédiction ne pou-  
voit manquer de se réaliser ici. On craint pour les jours de  
quatre jeunes gens mutilés à coups de sabre ce jour-là ; (MM.  
Gouazé , Lejean , Masson , Laburthe). Mais ce que vous  
n'aviez pas prédit , Messieurs , c'est que depuis cette fête ,  
les assassinats ne discontinuent pas , c'est que le pillage se  
joint au meurtre , c'est que malgré des excès dont la France  
*libre* pouvoit seule donner l'exemple , la *faction des ca-  
davres* est toujours la même , c'est-à-dire , toujours imper-  
turbable , toujours immobile. Hier soir , sur l'esplanade ,  
( superbe promenade , déserte comme nos rues ) deux bri-  
gands armés tombent sur un jeune homme , maltraitent la  
dame qu'il conduisoit , le meurtrissent de coups , et le lais-  
sent baigné dans son sang , après lui avoir coupé trois doigts.

À la même heure , un prêtre respectable sortoit d'une  
maison où ses pieuses consolations ont les plus cruelles dou-  
leurs à adoucir. Il étoit accompagné d'un domestique femme.  
Quatre brigands embusqués (*théophilantropes* sans doute )  
fondent sur lui le sabre nud ; il fuit à travers les coups , et  
se jette dans la boutique d'un épicier. Les brigands osent  
l'y poursuivre , et tandis que deux d'entre eux s'acharnoient  
sur leur victime , les deux autres enfoncent le comptoir ,  
volent l'argent qu'ils y trouvent et se retirent. Le prêtre est  
couvert de blessures. La vieille femme qui l'accompagnait , a  
le crâne ouvert : elle est mourante.

À la même heure , dans une autre rue , un jeune homme  
est poursuivi. Une boutique se présente , il y entre sans de-  
mander permission , la traverse , enfle la porte qui se trouve  
ouverte sur l'escalier , le monte à toutes jambes et se sauve.  
La boutique étoit celle d'un apothicaire ( nommé Delpon )  
révolutionnaire par excellence. N'importe : il avoit laissé sa  
porte ouverte à l'heure où il devoit savoir qu'on *travailleroit  
la marchandise* , il avoit sauvé ( bien innocemment , je vous  
assure ) un *chouan* ; le frère et ami fut rossé).

Et votre municipalité , me demandera-t-on peut-être ? Ma  
réponse seroit trop longue , Messieurs. Je citerai seulement  
un fait qui ne date que de huit jours.

Le municipalité apprend qu'un militaire d'un grade supé-  
rieur , ayant eu l'imprudence de poudrer ses cheveux , a été  
batorné comme chouan. Un militaire en grade ! La municipa-  
lité troublée lui députe deux de ses membres , qui , avec le  
plus dégoûtant patelinage , lui annoncent qu'ils viennent re-  
cevoir ses déclarations contre les *infâmes royalistes* qui l'ont  
maltraité. Le militaire dicte que ses *assassins avoient la gance  
jaune au chapeau*. Il eut besoin de se fâcher sérieusement et  
de menacer même pour que les municipes consignassent dans  
le procès-verbal ce signalement chéri. Il fut salué le plutôt  
possible et très-froidement , et n'a plus eu de nouvelles ni de  
la municipalité , ni de ses assassins.

Signé à l'original.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENTE DE SIMÉON.

*Séance du 7 fructidor.*

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale, le conseil autorise l'administration centrale du département du Nord, à percevoir sur ses administrés une taxe dont le produit doit être employé à la réparation et évacuation des canaux de ce département.

Couthon, pendant le cours de sa toute-puissance au comité de salut public, trouvant un domaine national du Puy-de-Dôme à sa convenance, annula, sans autre forme de procès, l'adjudication qui en avoit été faite en faveur d'un acquéreur de bonne foi, et s'adjugea l'héritage de l'orphelin. Le règne de la justice ayant succédé à celui de la tyrannie, l'acquéreur dépossédé porta ses réclamations près du corps législatif.

Herman propose, au nom d'une commission spéciale, de casser l'arrêté de Couthon, et de réintégrer le pétitionnaire dans la jouissance de son acquisition.

Philippe Delville : Si Aristide-Couthon étoit encore du nombre des vivans, nous l'entendrions crier, avec les *purs* de son espèce, que le corps législatif travaille de toutes ses forces à la spoliation des acquéreurs de biens nationaux ; cependant c'est Aristide-Couthon que le corps législatif saisit en ce moment la main dans le sac (on rit), et dépouillant un acquéreur légitime. J'appuie le projet de la commission.

Le projet est adopté.

Le conseil arrête l'impression et l'ajournement dans les formes constitutionnelles d'un projet présenté par Saladin, et tendant à déclarer que les juifs de Metz et d'Avignon formoient jadis des corporations ; qu'en conséquence les biens qu'ils possédoient en qualité de corporations, sont devenus biens nationaux, et que les dettes hypothéquées sur ces biens seront liquidées par la nation.

La commission des dépenses fait ensuite adopter, par l'organe de Dufresne, un projet dont voici les principales dispositions.

1<sup>o</sup>. A compter du premier vendémiaire prochain, les fournitures nécessaires aux armées et aux autres services publics, seront données par adjudication au rabais, et annoncées un mois à l'avance dans toute l'étendue de la république.

2<sup>o</sup>. Les fournitures qui seront jugées, par le directoire exécutif, ne pouvoir, sans inconvénient, être mises en adjudication, seront assurées par des marchés particuliers.

3<sup>o</sup>. Les adjudications pour fournitures générales seront faites, à Paris, par l'administration du département de la Seine, en présence du ministre du ressort duquel sera la fourniture, ou de son délégué. La concurrence ne pourra être ouverte que sur le cahier des charges arrêtées par ledit ministre, et entre les individus en compagnies dont il aura constaté la solvabilité et les moyens d'exécution.

4<sup>o</sup>. Les adjudications pour fournitures locales seront faites par l'administration centrale du département dans lequel les dites fournitures devront être exécutées, lorsqu'elles seront

destinées au département entier, ou à plusieurs cantons dudit département.

Elles seront faites pardevant les administrations municipales lorsqu'elles n'auront pour objet que le service à faire dans une commune ou un canton.

Dans tous les cas, le commissaire du directoire exécutif sera présent aux adjudications, ainsi que les commissaires des guerres, ou ceux de la marine, pour les objets qui concerneront le ministère auquel ils se trouveront attachés.

Le cahier des charges sera arrêté, et la solvabilité des concurrents reconnue : ainsi qu'il est dit dans l'article précédent :

5<sup>o</sup>. Les marchés qui n'auront pas été jugés susceptibles d'une adjudication publique, seront tous passés et acceptés particulièrement par le ministre, pour le département duquel la fourniture sera destinée ; il recevra les différentes soumissions qui lui seront présentées, et donnera la préférence à celle qui réunira la sûreté du service, aux conditions les plus avantageuses pour la république.

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTE DE LAFOND-LADÉBAT.

*Séance du 7 fructidor.*

Le conseil approuve une résolution qui réforme une erreur de calcul glissée dans la loi sur la répartition de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire.

Sur la proposition de Lacuée, il fixe à la somme de 2,200,000 liv. les dépenses de la commission d'inspection du palais national.

Muraire soumet à la sanction de ses collègues la résolution du 27 messidor, portant abrogation des lois révolutionnaires rendues contre les prêtres insermentés. « Depuis long-tems ces lois barbares étoient tombées en désuétude ; mais leur existence est encore une tache pour notre législation. Leur inconstitutionnalité suffiroit seule pour faire voter leur anéantissement, si la raison et la justice ne réclamoient également contre elles.... Vous que la constitution rappelle au milieu de nous, ajoutez le rapporteur, n'oubliez pas que c'est à ses bienfaits que vous aurez dû la vie et la liberté. Abjarez toutes les haines, étouffez les ressentimens, et souvenez-vous toujours que l'Evangile même ordonne la soumission aux puissances de la terre, fussent-elles tyranniques.

La résolution est approuvée.

La résolution relative aux fugitifs des haut et Bas-Rhin est ensuite combattue par Lacuée. Il la regarde comme une extension inconstitutionnelle donnée à la loi précédemment rendue en faveur de ces fugitifs : il craint que son adoption n'ouvre la porte aux émigrés.

Himbert rappelle combien le seul récit des maux que la tyrannie décenvirale fit souffrir aux malheureux habitans de ces départemens, pénétra le conseil d'horreur. Qui de nous, dit l'opinant, n'eût, comme eux, cherché le repos dans la fuite ? Si vous les justifiez au fond de votre cœur, qui donc osera les accuser ? Mais est-il besoin de réclamer pour eux une faveur, quand la justice nous fait un devoir de les rappeler ?....

L'opinant vote pour la résolution. Le conseil ajourne.